



# Le Bardonnax

PARTAGE DES ESPACES AU BARDONNAX



- ▶ La commune souhaite réaliser des aménagements de sécurité sur certaines voies communales afin de réduire la vitesse des automobilistes et redonner un libre accès aux piétons sur les trottoirs



## Contexte :

- ▶ Rue du pressoir : limitée à 50 km/h avec une vitesse moyenne relevée à 75-80 km/h
- ▶ Rue de l'église : limitée à 50 km/h avec une vitesse moyenne relevée à 75-80 km/h
- ▶ Route de Baule : limitée à 30 km/h avec une vitesse moyenne à 60-70 km/h
- ▶ Rue du buisson : limitée à 30 km/h avec une moyenne à 40 km/h

La circulation des PL n'est à priori pas un problème, d'autant que la traversée leur est interdite. Une première consultation avec les usagers et les agriculteurs de la commune a débuté.

Il est constaté au long de la route de Baule un stationnement sur les trottoirs, empêchant la circulation des piétons.

Il y a globalement une réflexion sur la sécurité routière, et notamment la circulation des usagers les plus fragiles. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une piste cyclable rue de l'église (accès vers le collège).

- ▶ Rue du pressoir : limitée à 50 km/h avec une vitesse moyenne relevée à 75-80 km/h
- ▶ La rue du pressoir correspond à l'ancienne RD qui traversait la commune avant la déviation et est l'entrée-sortie de la commune depuis la déviation.
- ▶ Elle a conservé son gabarit de chaussée à 6,50m et les trottoirs sont de largeur suffisante pour que les véhicules stationnent.
- ▶ Implantation de place de parking en alternance avec balise type j11 en entrée et sortie de stationnement

1 module de 2 places

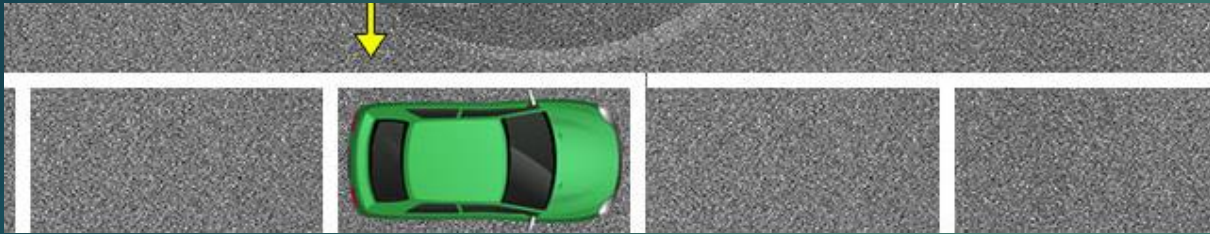
1 module de 4 places

1 module de 2 places

1 module de 2 places



- ▶ Rue du Bourg :
- ▶ 1 module de 3 places

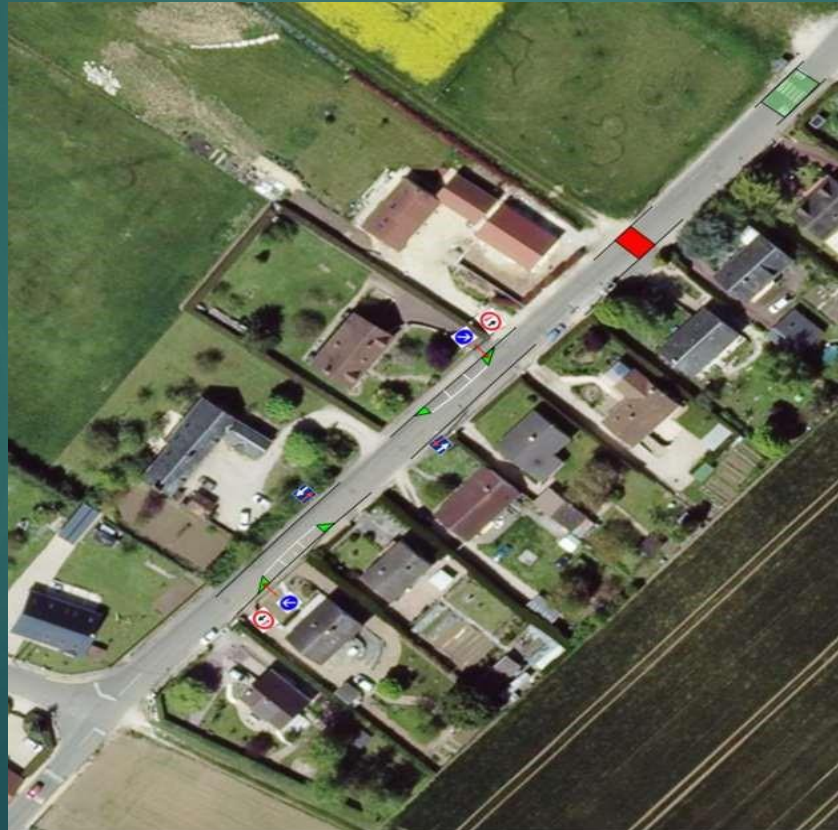


- ▶ Rue de l'église :
- ▶ Rue de l'église : limitée à 50 km/h avec une vitesse moyenne relevée à 75-80 km/h
- ▶ Mise en sens unique d'une partie de la rue (après lotissement)
- ▶ Mise en place de CHAUSSIDOU sur la totalité de la rue et se poursuivant sur la rue d'Ouzouer Le Marché.
- ▶ Deux coussins berlinois en pleine voie



- 
- ▶ Route d'Ouzouer :
  - ▶ Création d'un stop (croisement rue des écoles)
  - ▶ Déplacement d'un stop avec création ligne stop

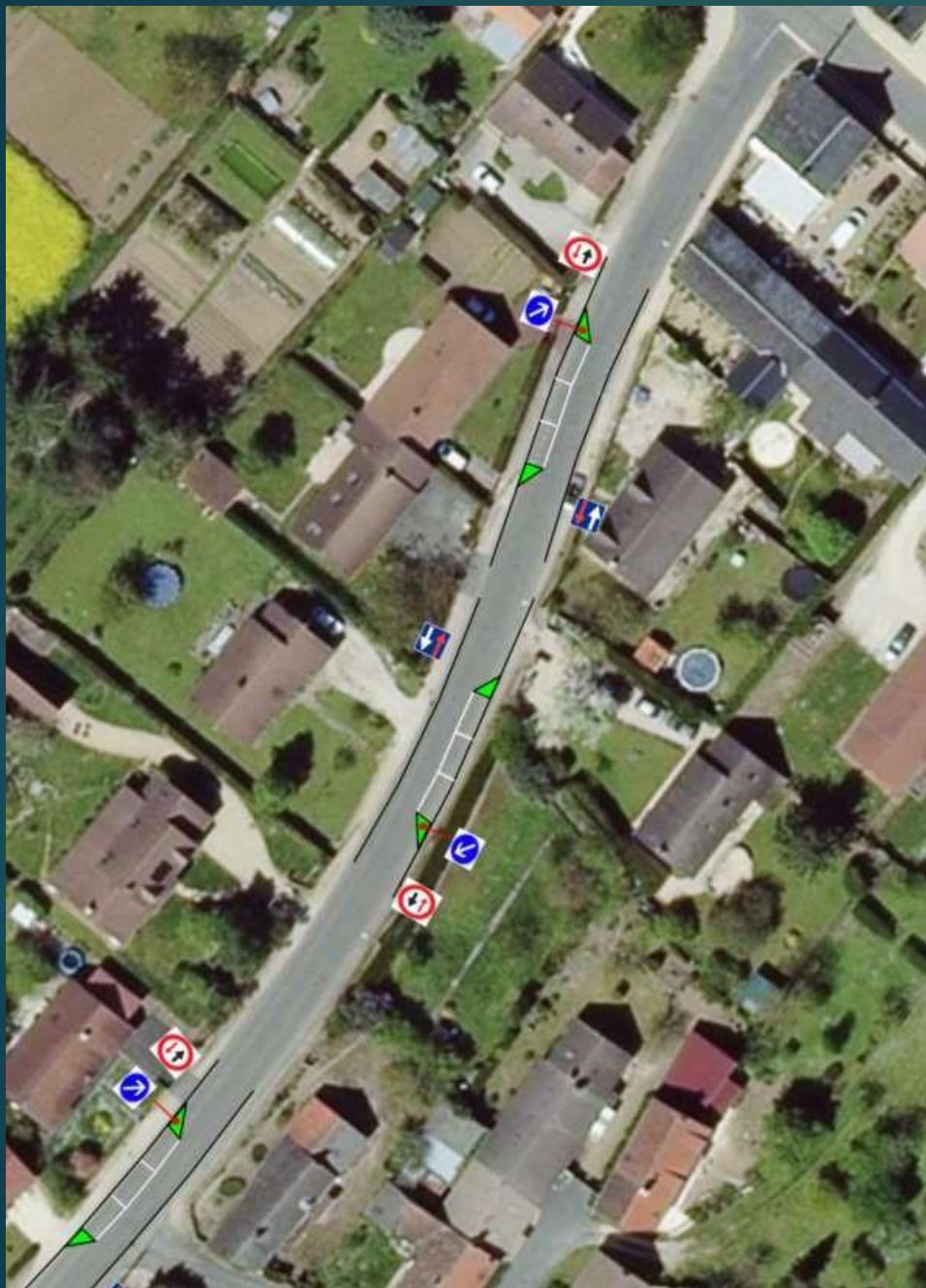
- ▶ Route de Baule
- ▶ Sur cette route nous souhaitons la mise en place de module de stationnement comme sur la rue du Pressoir
- ▶ Renforcement du marquage sur les dos d'ânes existant ainsi que la matérialisation de deux arrêts de bus





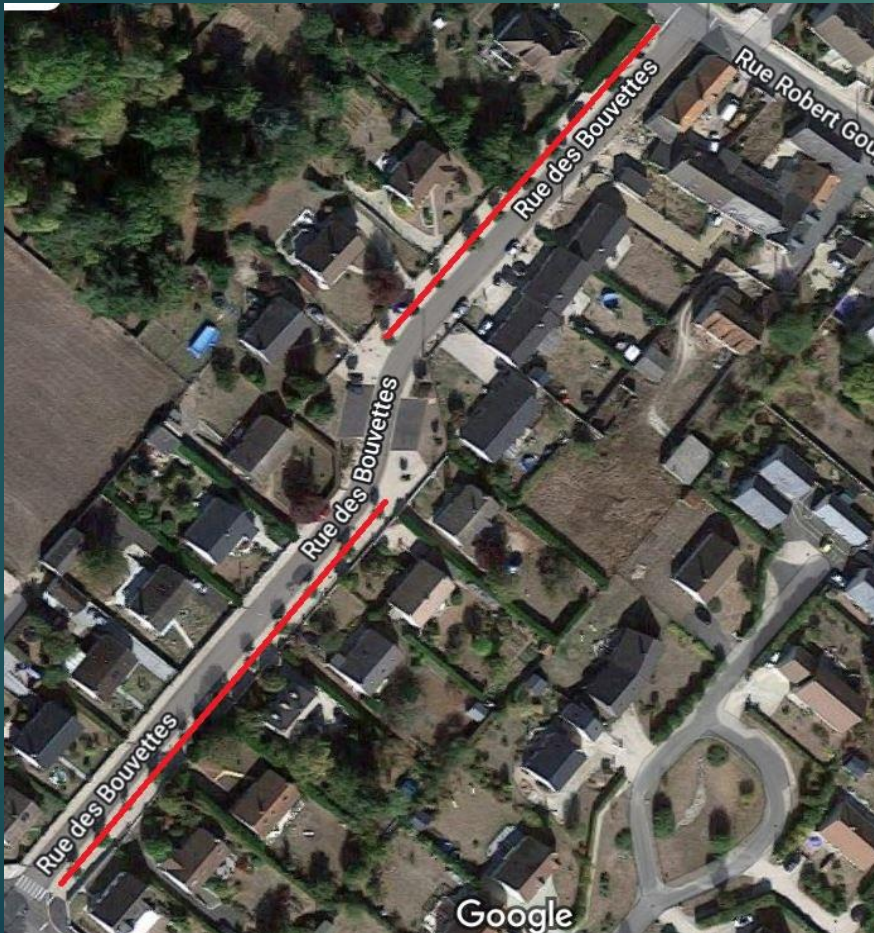


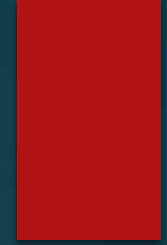
- ▶ A ce croisement mise en place d'un sens interdit sauf autorisation qui remonte sur la rue de l'église
- ▶ Chaussidou sur une partie de cette route
- ▶ Renforcement 'attention vélo sur le croisement
- ▶ Harmonisation des priorité à droite



- ▶ 7 modules de stationnement pour l'ensemble de cette route

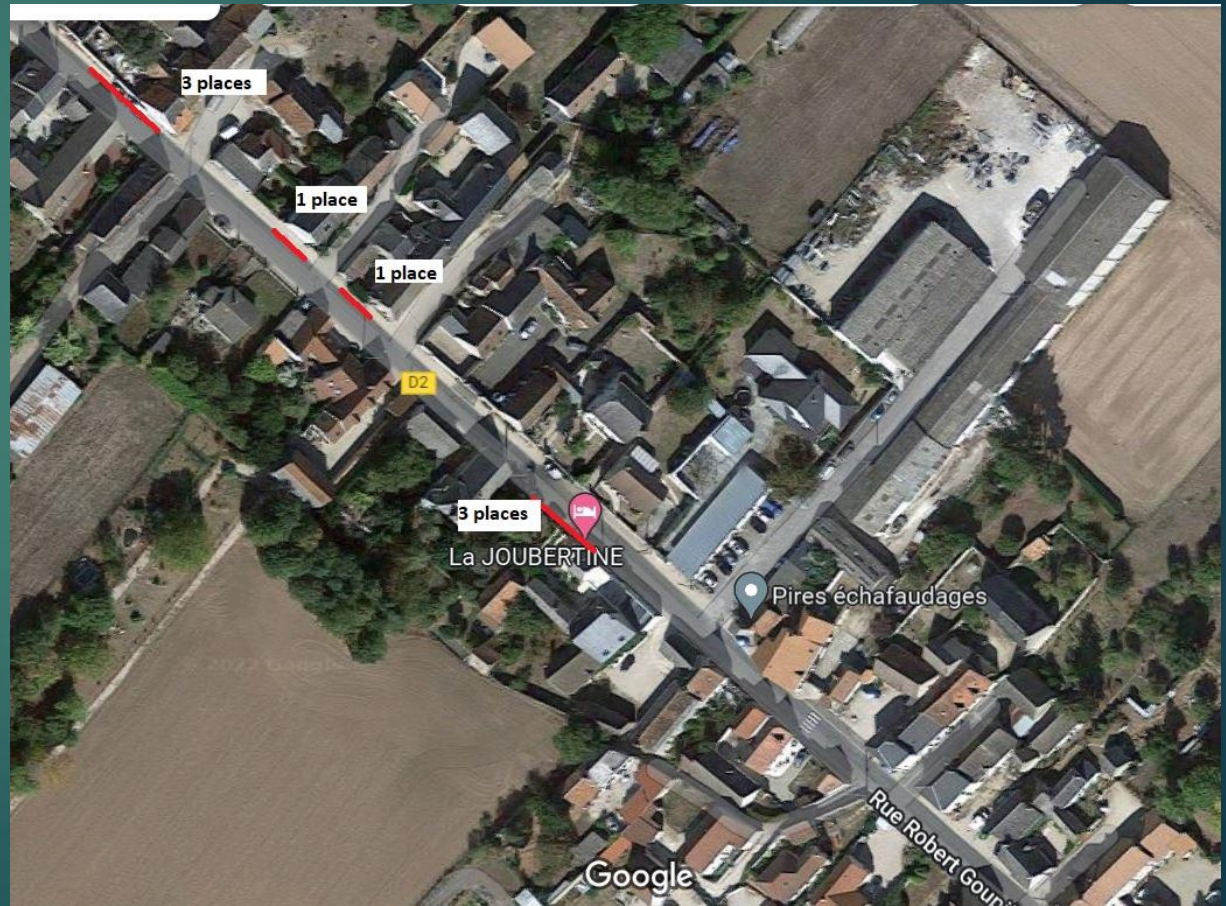
- ▶ Rue des bouvettes
- ▶ Mise en place d'une zone de stationnement le long du trottoir (ligne rouge) délimité par des poteaux bois en opposition une ligne jaune sera mise sur le trottoir d'en face

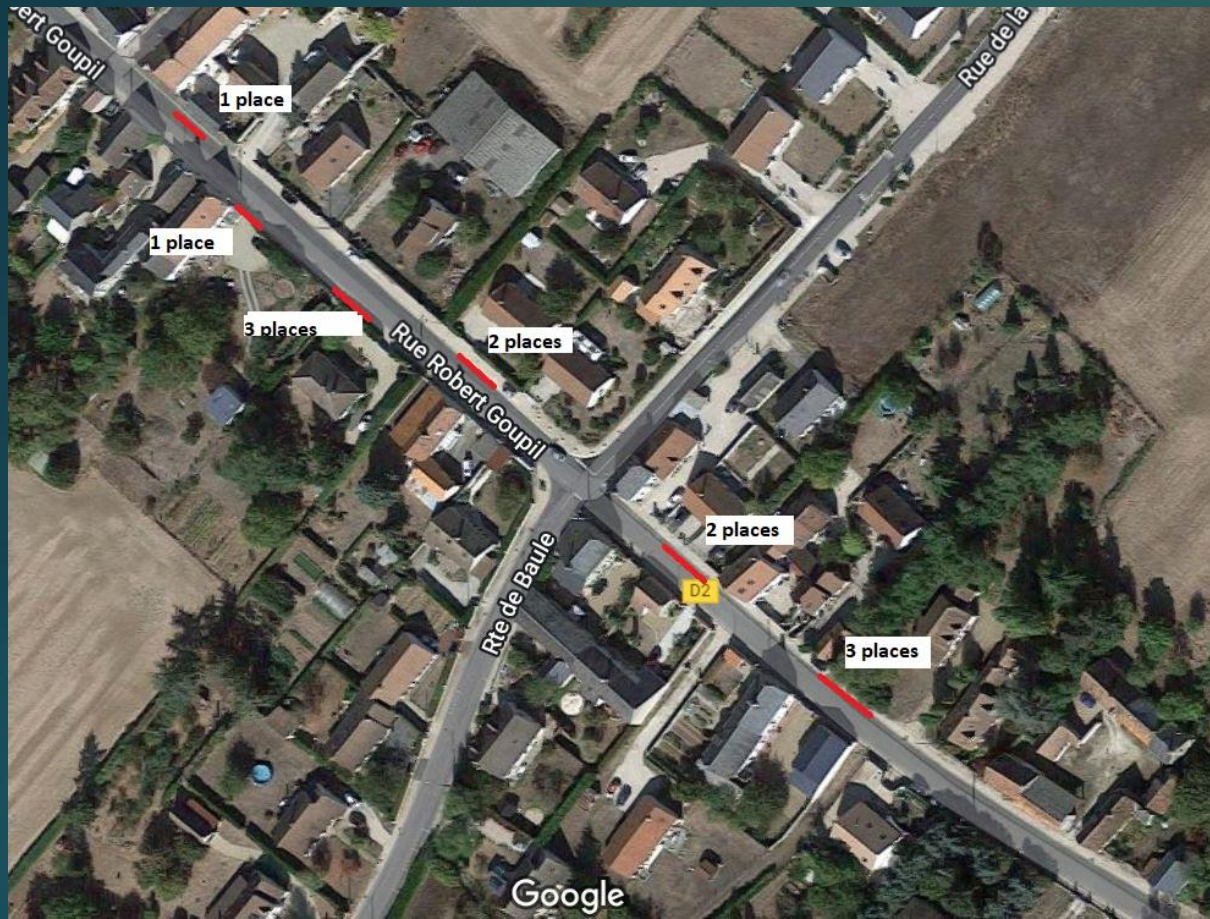




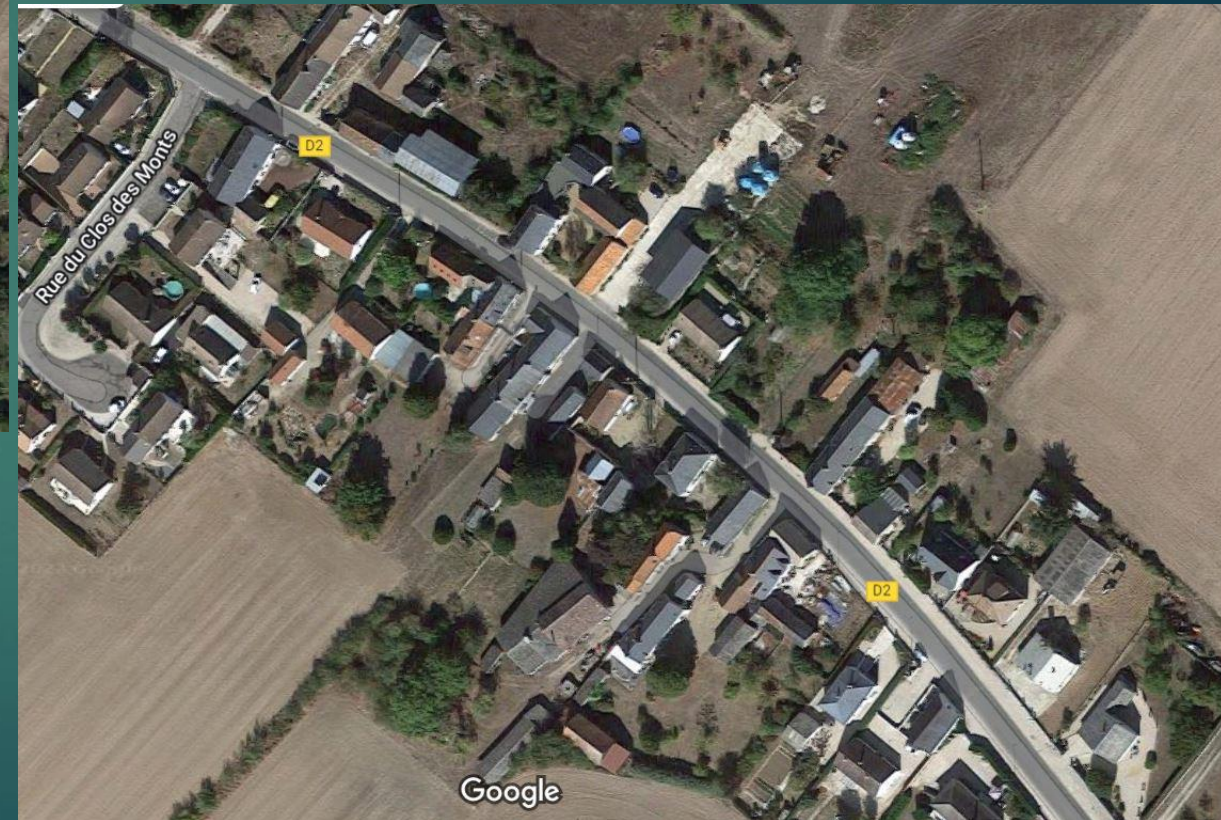
- ▶ Rue du buisson
- ▶ Pour cette rue un rajout d'un module de stationnement semble nécessaire
  
- ▶ Rue Robert Goupil
- ▶ Dans cette rue, implantation de place de stationnement avec balises également



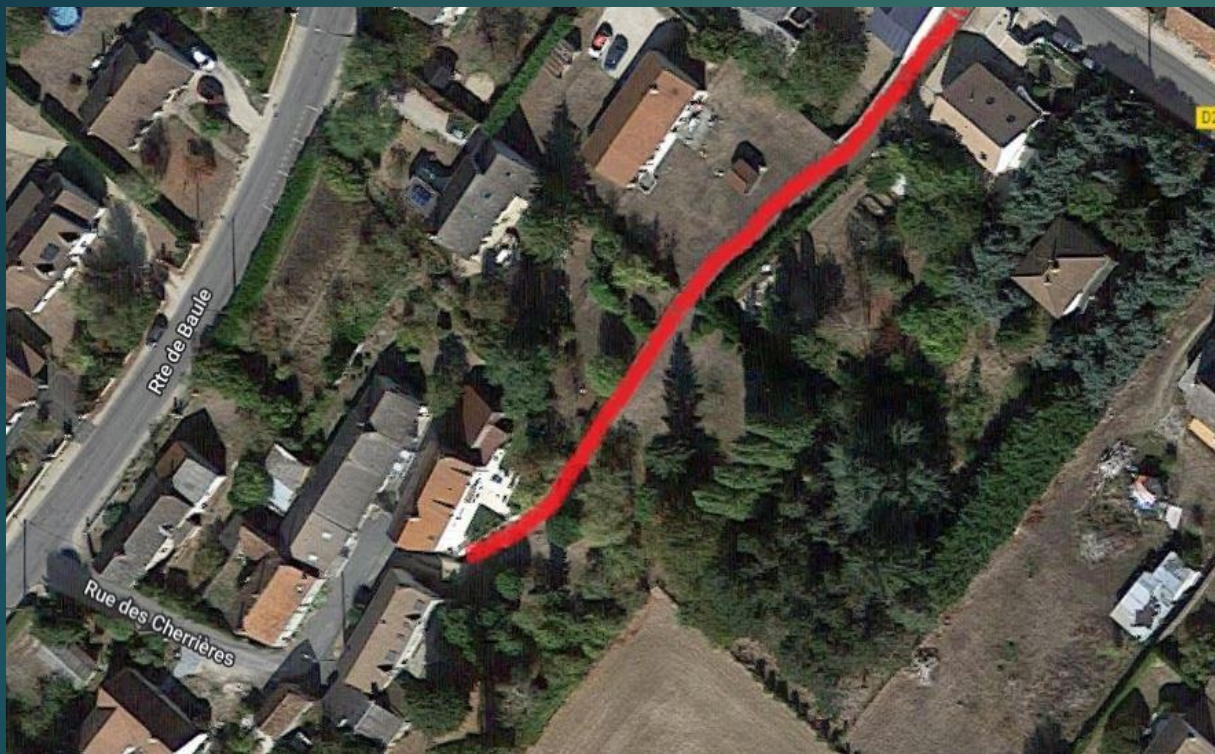




Sur la partie impasse goupil une chaussée  
chaussidou sera installée



- ▶ La zone en rouge sera traitée en calcaire compacté pour une circulation vélo.



48 modules de stationnement seront créés

# Interdiction de stationner sur les trottoirs

